



Règlement National UFOLEP 50 à Galet

Introduction:

Ce règlement national UFOLEP - 50 à galet a été établi sur la base du règlement 2008 par des représentants de chaque région de France où le 50 à galet est pratiqué et les membres de la commission technique nationale UFOLEP.

Ces personnes sont:

Pour la CNS:

Lionel Baligand (UFOLEP membre de la CNS)
Jean Louis HAULE (UFOLEP référent technique de la CNS)

Pour les clubs de 50 à galet:

Stéphane Pied - Club Tarbais - Midi Pyrénées
Jean-Christophe Guyet - Club MCD (85) - Vendée
Thierry Wable - Le Maillon(37) – Centre
Bruno Mingret – Grièges (01) – Rhône Alpes
Julien Lemaire – Orléans (45) – Centre
Xavier Grand – Squadra 52 (52) – Grand Est
Marc Dumont - Galet' Saucisse (35) – Breizh
Xavier Perraud - AEIR (35) – Breizh
Renaud Viger – Galet' Saucisse (35) – Breizh
Loïc Fournier – AEIR (35) – Breizh
Jerôme Gaudoin - Galet d'Armor(22) - Mayenne
Pascal Le Mee - Galet d'Armor(22) – Centre

Règlement 2008 établi par:

Jerôme Gaudoin - Galet d'Armor(22) - Bretagne/Pays de Loire
Christian Touchet - organisateur de Nouziers (36)
Olivier Chantier - Squadra (52) - Grand Est
Michel Berthelot - Squadra (52) - Grand Est
Stéphane Pied - Club Tarbais - Midi Pyrenees
Joël Chapron
Jean-Christophe Guyet - Club MCD (85) - Bretagne/Pays de Loire
Ludovic Rouxel - Galet d'Armor(22) - Bretagne/Pays de Loire
Laurent Pinsault - MC Thivars(28) - Centre
Thierry Wable - Le Maillon(37) – Centre

Version	Date	Contributeurs	Motif
1.0	15/01/12	CNS	Création à partir de la proposition V0.9 et des remarques soumises par les membres de la CNS.

Clauses générales

Machine:

Une machine de 50 cc à Galet doit respecter le règlement technique UFOLEP.

6 catégories de machines sont définies dans le présent règlement:

- Origine
- Origine amélioré
- Promotion
- Prototype
- Super-prototype
- Électrique

Les machines de la catégorie électrique ne sont pas soumises aux contraintes inhérentes aux moteurs thermiques.

Pour la démonstration uniquement, un hybride mixant la catégorie électrique et l'une des catégories thermique est autorisé.

⤴ Sauf cas précisés dans les annexes, les machines et pièces utilisées seront de type Vélo Solex à moteur sur la roue avant et entraînement par galet (modèles : 1400, 1700, 2200, 3300, 3800, 5000, S4800. Les pièces de re-fabrication en grande série disponibles ou ayant été disponibles sur le marché de la pièce de Solex sont autorisées, cylindre fonte uniquement sauf Super Proto). Les pièces peuvent subir des améliorations en vue de la compétition dans le cadre du présent règlement. Le panachage de pièces entre les différents types est autorisé. Pour les détails de la réglementation technique de chaque catégorie, se référer aux annexes.

⤴ La cylindrée ne doit pas excéder 50 cc, course 40 mm maximum et alésage 40 mm maximum.

⤴ Les moteurs devront être mono-cylindre à piston alternatif.

⤴ Transmission par galet unique de diamètre constant sur la roue avant.

⤴ Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra passer par le silencieux) La sortie du silencieux devra présenter un bourrelet à son extrémité lorsqu'elle dépasse du silencieux. L'extrémité du silencieux ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneumatique arrière.

⤴ boîte à air conseillée.

⤴ Le freinage devra être efficace et permettre de bloquer les roues lors du contrôle technique sans que le levier de frein ne touche la poignée du guidon. Les freins avant et arrière seront à commandes indépendantes.

⤴ Cache volant obligatoire.

⤴ Garde boue conseillé, Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée).

- ⤴ Les machines devront être équipées obligatoirement d'un coupe circuit à arrachement relié solidement au pilote par un câble.
- ⤴ La poignée de tirage devra revenir automatiquement sans point de dureté (Sauf dans le cas d'un carburateur d'origine).
- ⤴ A l'exception de la sortie d'échappement, tout tube pouvant faire office d'emporte pièce devra être bouché de façon efficace
- ⤴ Les poignées de freins devront être boulées dans la masse et non percées. Sauf Origine ou une boule devra être rapportée. Dans les deux cas, diamètre de la boule 14mm minimum.
- ⤴ Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables (au minimum 45° vers l'arrière conseillé) ou réalisés dans un matériau facilement cassable (plastique). Sauf origine et origine amélioré.
- ⤴ La béquille et les rétroviseurs devront être démontés.
- ⤴ Le feu arrière et phare avant devront être démontés ou protégés (sauf dans le cas d'une épreuve nocturne).
- ⤴ L'essence utilisée devra être du carburant à usage routier vendue aux pompes routières indice d'octane maxi 98 (additif interdit). Le carburant pourra être fourni par l'organisateur et imposé aux pilotes.
- ⤴ Tous les reniflards (essence, eau, huile, électrolyte) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs.
- ⤴ Dans le cas d'un refroidissement liquide, le circuit de refroidissement contiendra uniquement de l'eau (H²O).
- ⤴ Aucune partie saillante ou coupante.
- ⤴ Dans le cadre d'une épreuve nocturne toutes les machines devront être munies d'un éclairage efficace.
- ⤴ Un phare à l'avant plus un second phare de secours ou d'appoint est obligatoire lors des épreuves nocturnes
- ⤴ Un feu rouge arrière plus un second feu rouge arrière alimenté par piles ou batterie est obligatoire lors des épreuves nocturnes. Le second feu devra obligatoirement continuer à fonctionner en cas d'arrêt du moteur de la machine.
- ⤴ Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière. Dimension 140 mm, largeur du trait 20 mm min, aucune inscription autre que les numéros de course ne devra figurer sur ces plaques numéros. Numéros de type cristaux liquides interdits.
- ⤴ un deuxième moteur sera autorisé pour les courses de 6H et plus et devra être présenté au contrôle technique.
- ⤴ Pour tous les détails techniques selon les catégories, se référer aux annexes de ce document.

Pilotes:

- ⤴ Un à deux pilotes par machine, un troisième pilote pourra participer aux courses de six heures et plus.
- ⤴ Casque intégral en bon état, homologué Normes ECE22-05, JIST8133-2007 ou SNELL M2005 M2010 et protection des yeux obligatoire.
- ⤴ Gants moto ou gants en cuir obligatoires.
- ⤴ Bottes moto ou chaussures montantes en cuir obligatoires. Les éventuels lacets devront être rentrés ou scotchés.
- ⤴ Vêtements renforcés au niveau des articulations par des coudières et genouillères obligatoires pour toutes les catégories. vêtements de cuir ou combinaisons de cuir fortement conseillés pour les catégories Prototype et Super Prototype.
- ⤴ Protection dorsale homologuée (Norme CE) obligatoire.

Environnement:

- ⤴ Une machine de 50 cc à Galet doit être équipée d'un pot d'échappement dont le niveau sonore ne devra pas dépasser 102 dB à 8000 T/mn le sonomètre étant placé à 500 mm de l'arrière de la machine et n'étant pas écarté de plus de 45° de l'axe longitudinal de celle-ci.
- ⤴ Tapis de stands étanche ou absorbant obligatoire et de dimension adaptée.
- ⤴ Retraitement des pneus à la charge des concurrents ou de l'organisation (par exemple par l'intermédiaire de son éventuel fournisseur de pneus usagés pour la protection du circuit)
- ⤴ Gestion des déchets et détritrus par des containers mis à disposition par l'organisation. Tri sélectif à envisager.

Règlement National UFOLEP 2012 - 50 à Galet – Annexe 1

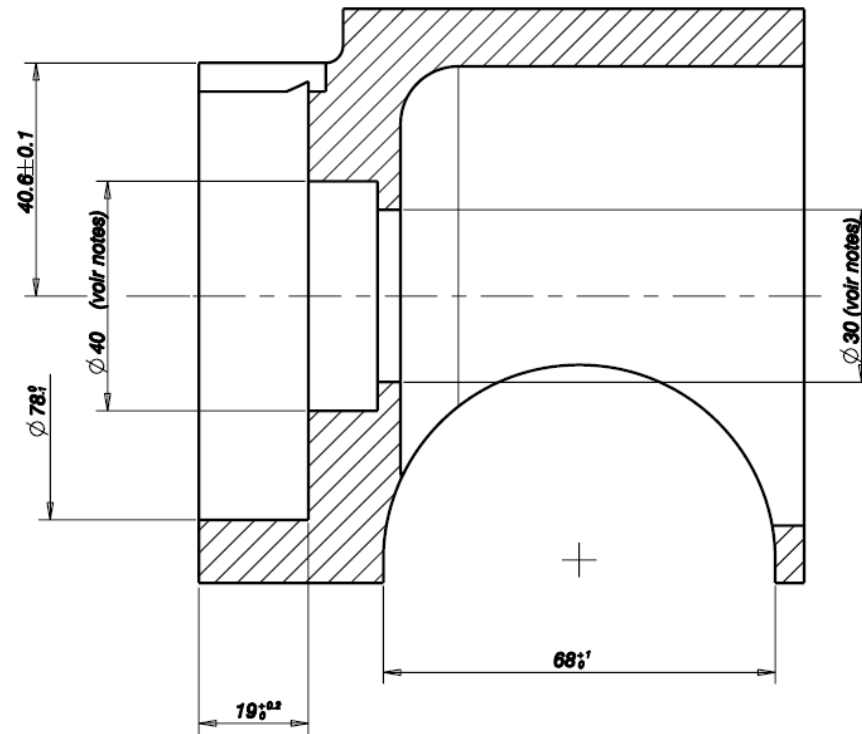
Catégories	Origine	Origine amélioré	Promotion	Prototype	Super prototype	Electrique	
MOTEUR	L'emplacement d'origine des pièces doit être respecté						moteur libre
Carter moteur principal	D'origine	D'origine mais pourra être renforcé extérieurement	D'origine pourra être renforcé. Un joint spi différent pourra être adapté. Un carter usiné dans la masse (alu) aux dimensions d'origine est autorisé (plan en annexe 3)	Libre, goujons de fixation du cylindre devront respecter l'écartement d'origine, aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage au plan de joint devra pouvoir s'inscrire dans un cercle de diamètre 44 mm	Cale de cylindre libre ainsi que sa fixation. Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage au plan de joint devra pouvoir s'inscrire dans un cercle de diamètre 44 mm.	libre	
Carter latéral	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé		Libre			na	
Goujons de fixation du cylindre	Libres, fixés selon l'emplacement d'origine, goujons traversants interdit.		Libres, fixés selon l'emplacement d'origine.		Libres.	na	
Vilebrequin	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé			Principe d'origine avec bielle en porte à faux, double palier interdit, diamètre maxi des portées des roulements 25 mm		na	
Bielle	D'origine. Seul le retrait de matière autorisé - Cages à aiguilles libres			Libre		na	
Cylindre	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé, Dépôt électrolytique sur la chemise autorisé.	D'origine ; Brasure autorisée pour rebouchage des perçages éventuels. Dépôt électrolytique sur la chemise autorisé.	D'origine à air, seul le retrait de matière est autorisé, toutefois la brasure ou autre matière sera tolérée pour fixer la pipe d'échappement, obturer l'admission ainsi que pour reboucher d'éventuels perçages lors du travail des transferts. « turbo boost » ou « booster d'admission » interdits. dépôt électrolytique sur la chemise autorisé.	Cylindre : toute modification sera autorisée sur la base de la pièce en fonte d'origine, système de refroidissement libre à air ou liquide (eau uniquement), l'opération consistant à réduire le cylindre solex à une simple chemise emmanchée dans un cylindre d'une autre marque ne sera pas autorisée, le plan de joint supérieur ou l'embrase doivent rester identifiants (à l'emplacement d'origine), transferts rapportés en aluminium interdits	Libre ainsi que sa fixation	na	
Cale	Sous cylindre autorisée					na	
Piston	Cote de réparation autorisée (diamètre 40 mm maximum)					na	
Culasse	D'origine - Seul le retrait de matière est autorisé		Libre à air. Retrait de matière est autorisé	Libre		na	
Carburateur	Seuls les carburateurs solex réf 6,5 seront acceptés, fixés à leur emplacement d'origine -Gicleur réglable autorisé	Diamètre extérieur du venturi ne devra pas dépasser 11,5 mm, tout apport de matière métallique ou autre sera interdit aux abords du venturi, seule la base du carburateur pourra être renforcée au niveau de la pipe d'admission -Gicleur réglable autorisé	A cuve uniquement. diamètre maxi de 12 mm ou elliptique de dimensions maxi 11.5mm x 12.5mm ou 11mm x 13mm au diamètre le plus petit du carburateur. bague, prise d'air et système d'alimentation additionnel (type power-jet ou autre) interdits. tous les gaz frais doivent passer par le carburateur.	Libre		na	
Clapets	Interdits		Boite à clapets libre et clapets libres sur carter latéral uniquement.	Boite à clapets et clapets libres		na	
Pipe d'admission et admission	Le collecteur admission - échappement devra rester strictement d'origine extérieurement. le diamètre extérieur de la pipe sera contrôlé à l'aide d'une clé à fourche de 10	Le collecteur admission-échappement d'aspect origine extérieurement.	Admission sur le cylindre à l'emplacement d'origine (tube soudé autorisé) ou à clapets sur le carter latéral uniquement.	Admission libre, ne seront pas considérés comme double palier les entraînements de disque de distributeur rotatif si l'accouplement est libre de démontage - Boite à air conseillée	Libre - Boite à air conseillée		na
Pipe d'échappement	D'origine. Diamètre extérieur des pipes sera contrôlé à l'aide d'une clé à fourche de 15	Forme et fixation d'origine. Diamètre 20 mm extérieur maxi.	Forme et fixation d'origine	Libre		na	
Echappement	Devra obligatoirement comporter un tube de diamètre constant (16 mm max extérieurement) d'une longueur minimum de 30 cm et terminé par un silencieux d'origine obligatoire.	De diamètre 20 mm extérieur maxi et de longueur 250 mm mini avant le silencieux. Se terminant par un silencieux d'aspect d'origine conservera l'emplacement prévu par le constructeur, diamètre extérieur maximum de tubulure : 20 mm	Devra être constitué d'un tube de diamètre constant de 18 mm maxi extérieurement, de longueur 250 mm minimum et terminé par un silencieux obligatoire (du commerce ou de fabrication libre) de longueur 190 mm maxi et de diamètre 65 mm maxi. La totalité des gaz d'échappement devra transiter par le silencieux	Libre avec silencieux obligatoire		na	
Allumage	D'origine - le volant pourra être renforcé, cache volant d'origine renforcé obligatoire comportant au minimum un cerclage métallique d'épaisseur mini 1mm , largeur mini 50 mm. Antiparasitage de la bougie obligatoire	Libre (platine de fixation libre) - protection du rotor obligatoire. Antiparasitage de la bougie obligatoire				na	
Galet	D'origine (fixation libre)	Libre (diamètre 48 mm maxi)	Libre en prise directe sur le vilebrequin			na	
	na					La tension nominale du système d'énergie embarqué est libre tant que durant son utilisation et sa recharge, la différence de potentiel ne dépasse jamais 60VDC, valeur limite de la Très Basse Tension de Sécurité en milieu humide.	

Règlement National UFOLEP 2012 - 50 à Galet – Annexe 2

Catégories	Origine	Origine amélioré	Promotion	Prototype	Super prototype	Électrique
PARTIE CYCLE						
Cadre	D'origine - Seul le retrait des accessoires est obligatoire	D'origine pouvant être renforcé, les éléments principaux du cadre d'origine (poutre, longerons, support de selle) devront être conservés. Par mesure de sécurité, les boulons de fixation des différents éléments constituant le cadre pourront être retirés et les pièces soudées sur le cadre - Pose d'une barre de renfort entre la selle et le guidon autorisée	D'origine pouvant être renforcé, les éléments principaux du cadre d'origine (poutre, longerons, support de selle) devront être conservés. Pose d'une barre de renfort entre la selle et le guidon autorisée. Soudure autorisée, empattement d'origine : 100 cm	Éventuellement modifié, suspension interdite, doivent rester au minimum la poutre d'origine et la colonne de direction dans leur position initiale		
Fourche	D'origine	D'origine, pourra être renforcée		Fourche libre sans amortissement		
Roues	D'origine (autorisation de monter une roue arrière à tambour, à l'avant)	A rayons obligatoire, diamètre de 16 -17- 19 pouces		Libres		
Pneus	Pneus d'origine en bon état 1 3/4 x 19. Pour solex 5000 : 2 x 16 (libre)	A usage routier libre de commerce largeur 2 pouces 1/4 maxi		Libres		
Freins	D'origine - Patins ou tambours	D'origine à tambour obligatoire	A tambour obligatoire	Libres		
Commandes Accélérateur et freins	Exclusivement l'emplacement d'origine prévues par le constructeur. Cirette autorisée. Anti-cirette interdite. Une dérogation pourra être accordée pour un aménagement handicapé.		Accélérateur et freinage avant à la main droite. Autres commandes libres d'emplacement. Cirette et anti-Cirette autorisée. Une dérogation pourra être accordée pour un aménagement handicapé.			
Guidon	Guidon et poignées libres largeur minimum 450mm, maximum 750mm		Guidon et poignées libres largeur minimum 450, maximum 750 mm			
Pédales	Système de pédalier strictement d'origine	Système de pédalier libre, mais avec rapport fixe	Interdites			
Repose pieds	Interdits		Repliables obligatoire - Pédales interdites			
Réservoir	D'origine. Emplacement prévu par le constructeur		Libre			Technologie des batteries libre. Elles devront être fixées solidement au cadre. lors du contrôle technique le solex sera couché de chaque côté à 90°. Aucun liquide ni aucune pièce ne devra tomber et le solex devra rester en état de fonctionner.
Selle	Aspect d'origine		Libre			
Numéros	Chiffres noirs sur fond blanc	Chiffres blancs sur fond bleu	Chiffres noirs sur fond jaune	Chiffres blancs sur fond noir	Chiffres blancs sur fond rouge	Chiffres blancs sur fond vert

Règlement National UFOLEP – 50 à Galet – Annexe 3

Plan carter promotion



Plan de coupe

Notes :

- Toutes les dimensions sont en mm
- Les dimensions non cotées sont libres
- Roulement : 6203
- Joint spi libre
- Matière et fabrication libres

Règlement National UFOLEP – 50 à Galet – Annexe 4

Protocole de mesure des nuisances sonores

Rappel:

Une machine de 50 cc à Galet doit être équipée d'un pot d'échappement dont le niveau sonore ne devra pas dépasser 102 dB à 8000 T/mn, le sonomètre étant placé à 500mm de l'arrière de la machine et n'étant pas écarté de plus de 45° de l'axe longitudinal de celle-ci.

Protocole:

Les contrôles sonomètre devront s'effectuer dans l'endroit le plus dégagé possible, libre de tout obstacle susceptible de renvoyer le bruit. Il faudra s'éloigner des murs ou bâtiments d'au moins 10m, et des écrans de végétation (arbres, haies, etc) d'au moins 5m.

Le bruit environnant ne devra pas dépasser 80dB dans un rayon de 5m autour du point de contrôle (il est conseillé d'approcher ou de dépasser un écart de 15dB entre le bruit ambiant et les niveaux mesurés).

La zone de contrôle devra être délimitée, interdite d'accès (hors contrôleur) et située le plus loin possible de la piste ou des zones d'évolution.

Le contrôle sera réalisé par 2 contrôleurs technique ayant été formés à la mise en œuvre des composants de la valise de contrôle. L'un relèvera les données du sonomètre, l'autre le passage au point de régime moteur recherché.

Le sonomètre devra être étalonné à l'aide d'un calibreur au début de chaque séance de contrôle puis régulièrement vérifié lors du déroulement. Il devra également être étalonné avant chaque mesure ayant un caractère répressif.

Le moteur sera ajusté sur un régime de 8000 tours/minute.

Pour les contrôles, le sonomètre sera réglé sur la courbe de pondération A (dBA) et sur la réponse «lente» (slow).

Il sera ensuite disposé sur le pied de support à 500mm +/-30mm de l'arrière de la machine.

La hauteur par rapport au sol sera de 550mm +/-30mm. Une attention toute particulière sera apportée au positionnement du sonomètre afin de respecter les tolérances. Faire également attention à tout mouvement inopiné du solex qui changerait le positionnement des instruments de mesure et veiller à retirer tout obstacle entre le moteur, le tube de fuite et le sonomètre.



Minimum deux mesures par machine.